SAPEURS - POMPIERS
VENDÉE

Service départemental d'incendie et de secours de la Vendée

GROUPEMENT ADMINISTRATION ET FINANCES

Note de présentation brève et synthétique

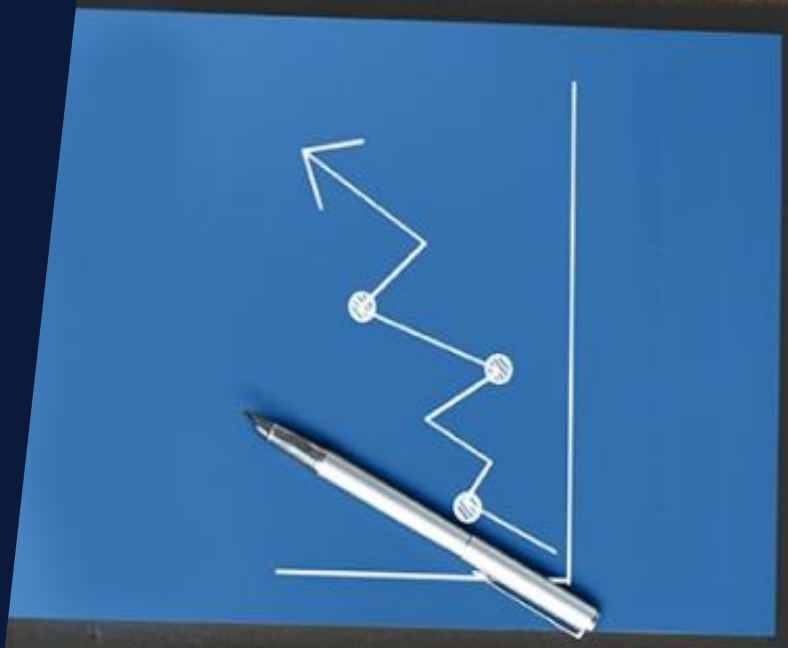

Conseil d' administration du 25 Juin 2026



Compte Financier Unique 2025



LE CADRE GÉNÉRAL

L'article L. 3313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Financier Unique (CFU) pour assurer la bonne information des citoyens, et leur permettre d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Les données seront portées à la connaissance des administrés via le site internet du SDIS et ce, dans les conditions prévues par le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 qui ont pour objectif de répondre à cette obligation.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

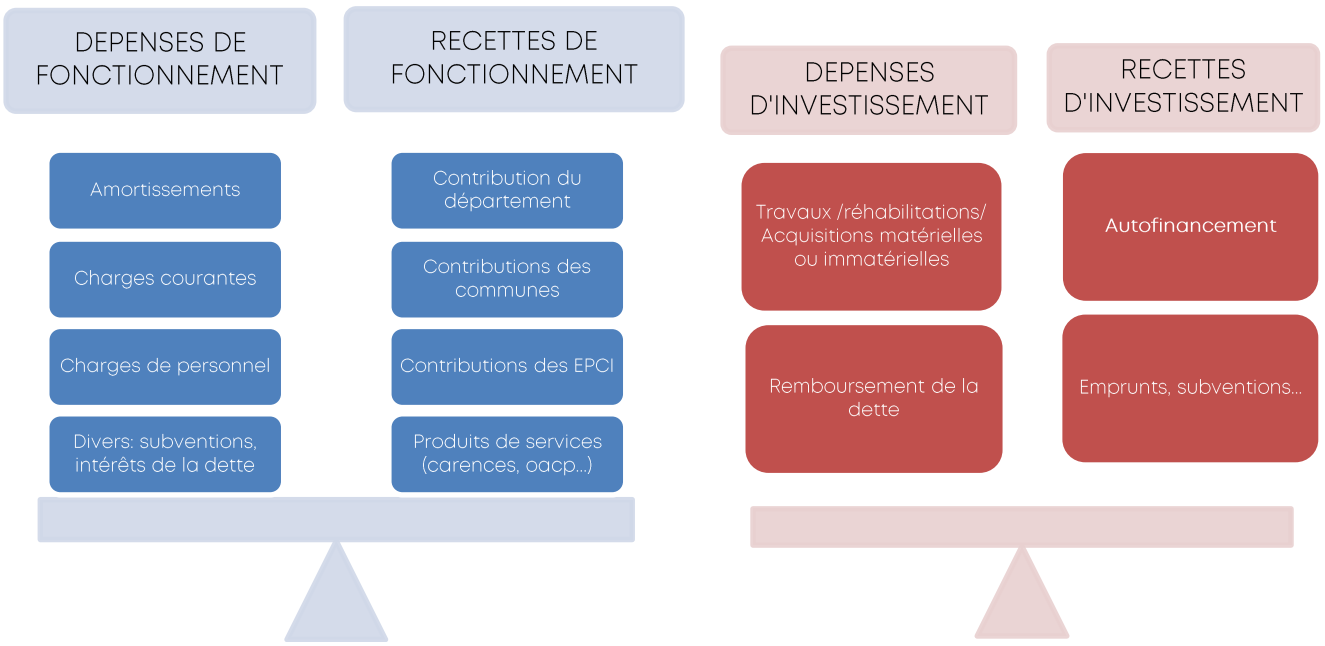

➲ La section de **fonctionnement** qui concerne la gestion courante de l'établissement.

➲ La section **d'investissement** qui permet de préparer l'avenir et intègre des projets structurants à moyen ou long terme, de nature à modifier le patrimoine de l'établissement.

Le compte financier unique met en évidence les écarts constatés entre les dépenses et les recettes au sein de chacune des sections budgétaires. Il constitue un outil central d'analyse financière, permettant de dégager les résultats de l'exercice écoulé et d'apprécier la situation financière de la collectivité (cf. partie résultat de clôture), tant en fonctionnement qu'en investissement.

L'ANNÉE 2025 EN BREF

ASPECTS BUDGÉTAIRES

FONCTIONNEMENT

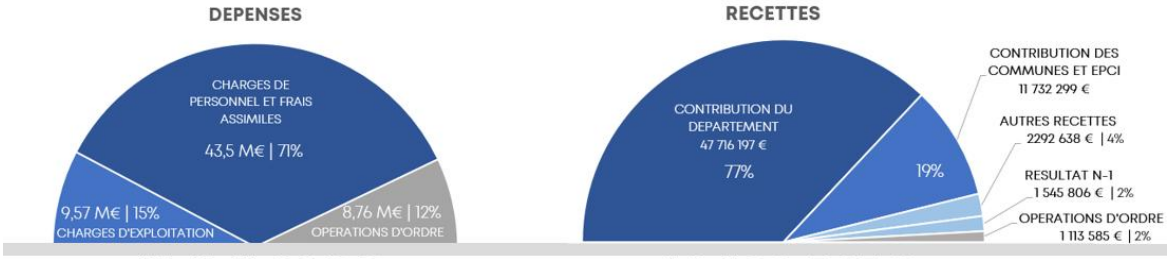

61 874 028€ **64 400 525€**

INVESTISSEMENT

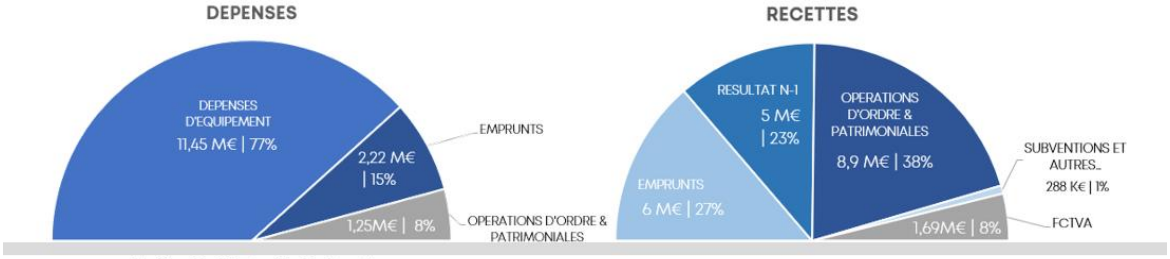

14 927 620€ **21 920 012€**

ASPECTS OPÉRATIONNELS

BILAN OPÉRATIONNEL

→ *du 1er janvier au 31 décembre 2025*

Appels 18-112

128 574

appels reçus au centre de traitement de l'alerte (CTA)
- **- 9,1%** par rapport à 2024
- **352** appels par jour en moyenne
- **1** appel toutes les 4 minutes 5 secondes en moyenne

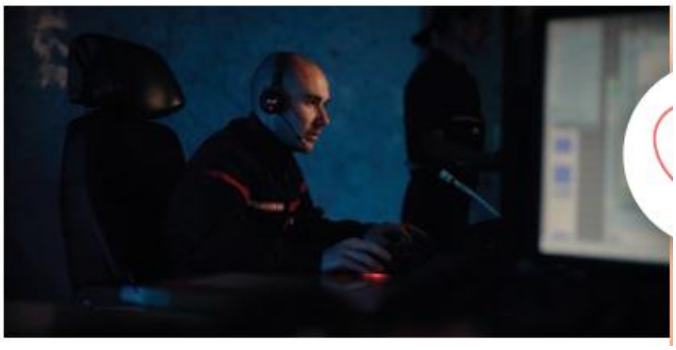

Interventions

41 851
interventions
- **+ 5,9%** par rapport à 2024
- **115** interventions par jour en moyenne
- **1** intervention toutes les 12 minutes 30' en moyenne

62 390
heures d'interventions
- **+ 5,6%** par rapport à 2024

36 939
victimes secourues

Engins de secours

60 715
sorties d'engins de secours
- **+ 4,9%** par rapport à 2024

5 min 39"
de délai moyen de départ du premier engin

16 min 53"
en moyenne entre la réception de l'appel et l'arrivée des secours sur les lieux de l'intervention

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet d'assurer l'activité quotidienne de l'établissement. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires à la structuration et au fonctionnement du SDIS de la Vendée :

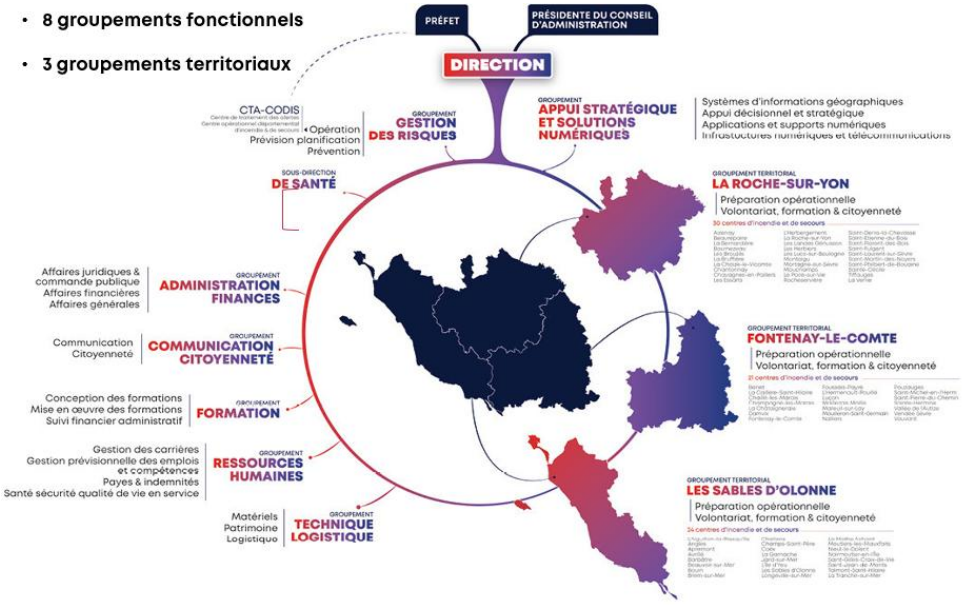



Il est possible de distinguer deux catégories d'inscriptions budgétaires :

- les dépenses et recettes réelles, qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif ;
- les dépenses et recettes d'ordre qui sont des opérations comptables internes à notre établissement, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie (par exemple les amortissements).

A. Les dépenses de fonctionnement

Sur le plan de l'exécution budgétaire, les dépenses se ventilent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP + DM 2025	CFU 2025	Taux d'exécution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 774 799,00	8 724 381,32	89,3%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	44 380 635,00	43 547 065,25	98,1%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	144 900,00	139 409,18	96,2%
66	CHARGES FINANCIERES	718 108,00	621 571,51	86,6%
67	CHARGES SPECIFIQUES	4 490,00	386,00	8,6%
68	DOT° AUX PREVISIONS ET DEPRECIATIONS	75 400,00	75 400,00	100%
A. TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		55 098 332,00	53 108 213,26	96,4%
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS*	*8 876 876,00*	*8 765 814,41*	*98,7%*
B. TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		8 876 876,00	8 765 814,41	98,7%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (A+B)		**63 975 208,00**	**61 874 027,67**	**96,7%**

L'exécution reflète la sincérité de la préparation budgétaire puisque le budget de fonctionnement, a été exécuté à hauteur de 96,7% (contre 97,5% en 2024).

De manière succincte, les principales dépenses réelles de fonctionnement (ligne A du précédent tableau) sont les suivantes :

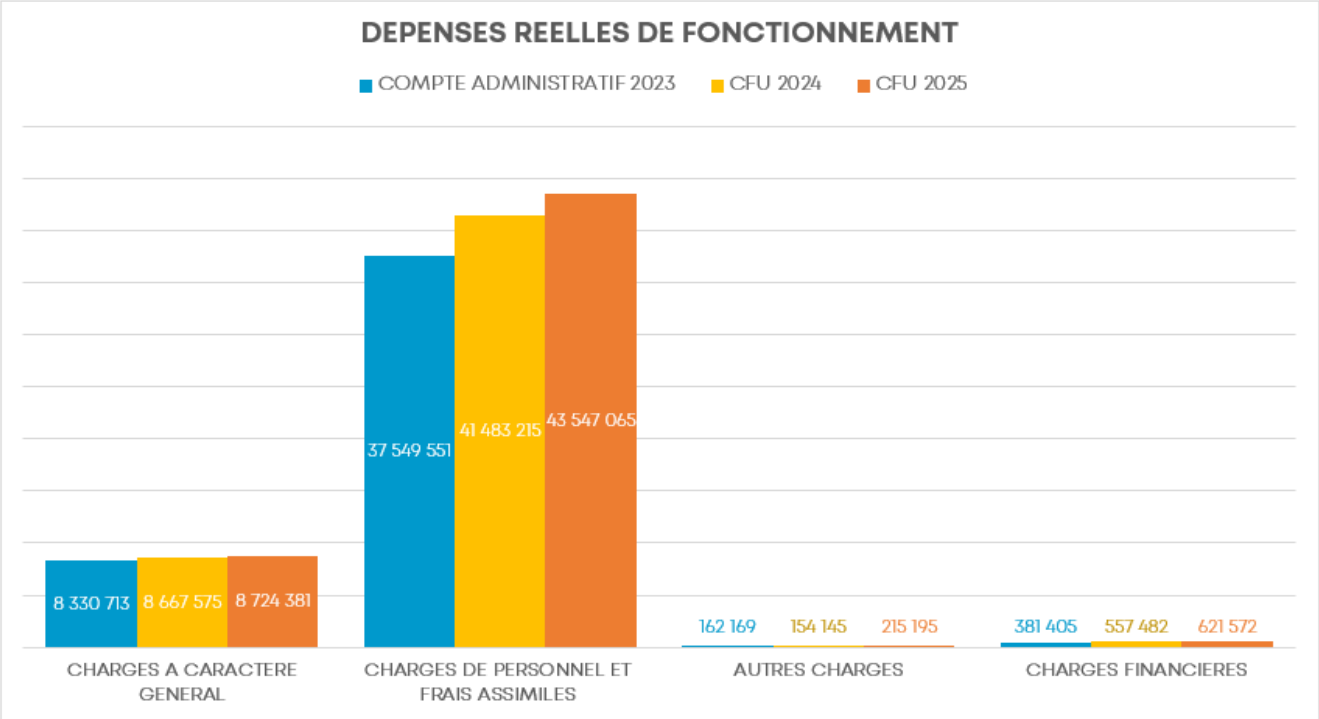

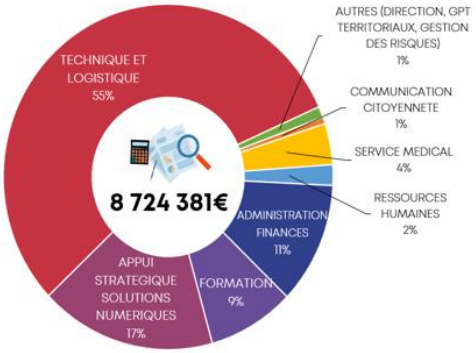

Les charges à caractère générale sont destinées à assurer le fonctionnement quotidien de la collectivité (carburants, télécommunications, assurances, entretien et réparations, fournitures, etc.). Dans un contexte financier national et local plus contraint, les financeurs du SDIS doivent composer avec des contraintes budgétaires importantes. Conscient de ces enjeux, **le SDIS s'engage à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour maîtriser et limiter l'évolution de ses charges**. Ainsi, en 2025, les charges courantes n'ont progressé que de 1%, grâce à un pilotage strict se traduisant par la recherche quotidienne d'économies, une gestion affinée des petites réparations à prévoir (pouvant donc impacter l'état des matériels roulants et des équipements immobiliers).

Les charges de personnel et frais assimilés représentent près de 82% des dépenses réelles de fonctionnement du SDIS de la Vendée. Ces charges ont augmenté de 5% par rapport à l'exercice précédent du fait de l'impact des décisions gouvernementales s'imposant à la collectivité (contribution CNRCAL, URSSAF), de la mise en place de la participation prévoyance et de l'évolution de l'activité opérationnelle. Le coût par habitant représente 52,47 €. La moyenne nationale des SDIS oscille 66€ selon une étude réalisée en 2025 sur des données chiffrées de 2024.

Les autres charges augmentent en 2025 de 65 K€ et sont constituées des provisions pour risques, des subventions versées, des indemnités élus et autres charges exceptionnelles. La provision pour risques liée aux restes à recouvrer est en augmentation, en raison de la présence de créances détenues sur des débiteurs incarcérés. **Les charges financières**, quant à elles, accroissent cette année de 64 K€ en raison de l'augmentation de l'encours de dette avec la réalisation d'un emprunt de 6 millions en 2025.

B. Les recettes de fonctionnement

Sur le plan de l'exécution budgétaire, les recettes se ventilent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP + DM 2025	CFU 2025	Taux d'exécution
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	230 000,00	222 071,07	97%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 002 307,00	1 222 245,90	122%
74	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	59 482 196,00	59 501 176,27	100%
	Dont FCTVA	*33 700,00*	*52 680,68*	
	Dont contingent départemental	*47 716 197,00*	*47 716 197,00*	
	Dont contingent communaux et intercommunaux	*11 732 299,00*	*11 732 298,59*	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	337 180,00	655 706,15	194%
76	PRODUITS FINANCIERS	8 224,00	7 780,28	95%
77	PRODUITS SPECIFIQUES	2 000,02	132 153,91	6608%
78	REPRISE DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
A. TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		61 061 907,02	61 741 133,58	101%
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS*	*1 367 494,55*	*1 113 584,50*	*81%*
B. TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		1 367 494,55	1 113 584,50	81%
C. TOTAL A+B		62 429 401,57	62 854 718,08	100,7%
RESULTAT ANTERIEUR POSITIF REPORTE (Excédent)		1 545 806,43	1 545 806,43	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**63 975 208,00**	**64 400 524,51**	**100,7%**
Résultat cumulé à fin d'exercice *(total des recettes - total des dépenses)*			*2 526 496,84*	

En recettes, le budget de fonctionnement a été exécuté à hauteur de 100,7 % (100,1% en 2024)

Les contributions et participations représentent 96,5% des recettes réelles de fonctionnement. Elles correspondent principalement aux contributions versées par le département, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- Compte tenu du niveau de charges subies et imprévues ayant affectés les équilibres budgétaires du SDIS entre 2023-2024, le Conseil Départemental s'est pleinement mobilisé pour soutenir les enjeux de sécurité civile en versant une contribution de 47,7 M€ en 2025, soit une progression de 16% par rapport à l'exercice précédent.
- Les modalités de calcul et de répartition des contributions des communes et des EPCI sont fixées par le Conseil d'Administration. La loi n° 2002-276 du 27 février 2002, dite de démocratie de proximité, prévoit que le montant global des contributions des communes et des EPCI ne peut excéder le montant global de leurs propres contingents de l'exercice précédent augmenté de l'indice des prix à la consommation. En 2025, ces contributions ont évolué du niveau de l'inflation retenu soit +1,8%, représentant des recettes supplémentaires de 207 447 € entre 2024 et 2025. Les contributions perçues sont de 11,73 M€.

C. Résultat de clôture

De manière synthétique, les résultats comptables de l'exercice 2025 se présentent ainsi :

FONCTIONNEMENT	Compte Financier Unique 2025
Recettes de l'exercice	62 854 718,08 €
Dépenses de l'exercice	61 874 027,67 €
Résultat de l'exercice =	*+980 690,41 €*
Reprise excédent 2024 reporté	1 545 806,43 €
Résultat de clôture 2025	**2 526 496,84 €**



Le résultat de l'exercice est de +980 690€ auquel l'excédent des années antérieures est repris, soit un solde de clôture de 2 526 497€. N'ayant pas de besoin de financement en section d'investissement, ce résultat de clôture sera entièrement reporté en section de fonctionnement pour le budget 2026.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir et intègre les projets structurants à moyen ou long terme :



En dépenses : Il s'agit d'une part de toutes les charges faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité, notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux, soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création (constructions, réseaux…). C'est d'autre part le remboursement en capital des emprunts contractés.

En recettes : trois types de recettes coexistent : les recettes réelles type subventions et fonds de compensation de la TVA et les recettes d'ordre (amortissements).

A. Les dépenses d'investissement

Sur le plan de l'exécution budgétaire, les dépenses se ventilent comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Reports + BP et DM 2025	CFU 2025	Taux d'exécution
CHAPITRE	**LIBELLE**			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 836 978,85	1 025 854,78	56%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 670 998,77	8 354 821,90	61%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 004 028,40	472 925,44	24%
204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 600 000,00	1 600 000,00	100%
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT		**19 112 006,02**	**11 453 602,12**	**60%**
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 443 647,00	2 226 980,06	91%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 600,74	0,00	0%
B. TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		**2 446 247,74**	**2 226 980,06**	**91%**
A TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		21 558 253,76	13 680 582,18	63%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 367 494,55	1 113 584,50	81%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 572 076,69	133 453,25	8%
B. TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		2 939 571,24	1 247 037,75	42%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (A+B)		**24 497 825,00**	**14 927 619,93**	**61%**

Au global, le budget d'investissement voté en 2025 était moins conséquent (-26% soit -6,7M€) que l'année précédente. Il est exécuté à hauteur de 61% (46% en 2024).

Les dépenses d'équipement représentent 84% des dépenses réelles d'investissement. Les projets prennent de l'ampleur, et évoluent ainsi depuis 2021 :

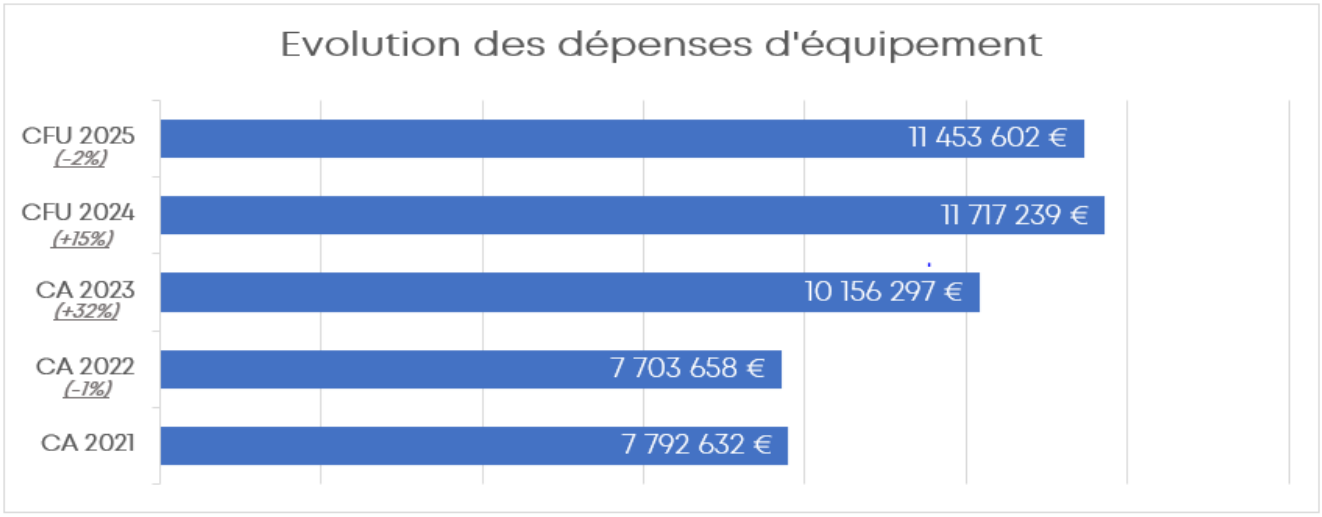

Depuis 2024, les dépenses d'investissement se maintiennent autour de 11 M€ et traduisent la priorité donnée aux projets structurants d'infrastructure et au plan d'acquisition de véhicules opérationnels, indispensables au bon déroulement des missions et à l'efficacité des interventions.

Le plan d'investissement illustre l'engagement du conseil d'administration à soutenir à la fois le développement durable des infrastructures et la performance opérationnelle du SDIS, en combinant vision stratégique et besoins concrets du terrain.

➲ Les immobilisations corporelles (actifs physiques : travaux, acquisitions de matériels, EPI, etc.) représentent près de 73% des dépenses d'équipement du compte financier unique 2025 (soit 8,35 M€ contre 10,1 M€ en 2024) et se composent des éléments suivants :

	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Véhicules d'incendie	2 148 473 €	2 870 081 €	5 079 245 €
Véhicules non mobiles d'incendie et de secours	193 097 €	434 187 €	89 676 €
Véhicules de transport	547 882 €	1 277 857 €	830 602 €
Matériels et équipements atelier	130 340 €	112 457 €	136 454 €
Tenues d'habillement et EP	1 874 562 €	1 830 133 €	944 236 €
Autres matériels et équipements	242 372 €	195 780 €	124 772 €
Matériel médico-secouriste	679 272 €	687 582 €	97 888 €
Mobilier de bureau	146 014 €	117 270 €	51 202 €
Matériels et équipements d'appui à la formation	29 213 €	8 776 €	0 €
Matériels de transmission	195 922 €	686 619 €	356 096 €
Matériels informatiques	648 852 €	485 015 €	200 441 €
Travaux d'aménagement et d'installation	1 746 415 €	1 437 318 €	444 210 €
TOTAL IMMO. CORPORELLES	**8 582 415 €**	**10 143 075 €**	**8 354 822 €**
	Soit :	*+18%*	*-18%*

Du fait des contraintes financières, le SDIS a adapté sa feuille de route. Ce qu'il faut retenir:

- l'acquisition de nouveaux véhicules (CCFM, CCR, CDA, VSAV 2024, VLOD, VLTT, etc.) pour un montant de 5,9 M€, contre 4,5 M€ l'an dernier ;
- ainsi que par l'achat d'équipements de protection et de tenues à hauteur de 944 K€, contre 1,8 M€ en 2024.

Ces investissements structurants concentrent 83 % du volume total des achats.

➲ Les immobilisations incorporelles ont représenté près de 9% des dépenses d'équipement du CFU 2025. Elles traduisent un effort marqué en faveur de la préparation et de la sécurisation des projets structurants (frais d'études, audits), ainsi que de la modernisation des outils numériques (licences, logiciels). Ces dépenses ont progressé de 29% en 2025, et atteignent 1M€.

➲ Les travaux immobiliers en cours réalisés sur plusieurs exercices et non mis en service représentent un coût de 472 925 € réparti principalement par les équipements NexSIS en cours de déploiement (306 900 €) et le démarrage de construction du nouveau centre de secours et d'incendie à Saint-Pierre-du-chemin (144 178 €)

➲ Le SDIS a versé une subvention d'équipement d'un montant de 1 600 000€ à l'Agence Numérique de la Sécurité Civile pour lancer la solution NexSIS 18-112. Le financement, négocié en investissement de cet outil, permettra une diminution de la redevance annuelle de fonctionnement. Une convention sera prochainement établie afin de préciser les modalités de mise en œuvre.

Ce nouveau système de gestion des appels d'urgence visera à moderniser et unifier les services de secours (pompiers – 18, SAMU – 15, police/gendarmerie – 17, numéro européen – 112) en améliorant la prise en charge des appels et la coordination des interventions. NexSIS offre de nouvelles fonctionnalités pour améliorer la réponse opérationnelle :

- **Traitement des appels** : réception et gestion des appels aux numéros d'urgence (18, 112) avec une interface unifiée.
- **Géolocalisation avancée** : meilleure précision pour localiser les victimes grâce aux technologies mobiles.
- **Multicanal** : possibilité d'envoyer des photos, vidéos, messages et données en temps réel aux secours.
- **Interopérabilité** : facilite le partage d'informations entre les services de secours (pompiers, SAMU, police, etc.).
- **Sécurisation des données** : conforme aux normes de cybersécurité

NexSIS SI des Secours de nouvelle génération

Des renseignements complémentaires sont accessibles ici : https://ansc.interieur.gouv.fr/nexsis-18-112/

B. Les recettes d'investissement

Sur le plan de l'exécution budgétaire, les recettes se ventilent comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Reports + BP et DM 2025	CFU 2025	Taux d'exécution
CHAPITRE	**LIBELLE**			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	310 290,00	286 564,17	92%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 987 955,11	6 000 000,00	86%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 536 538,00	1 688 269,18	110%
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	70 000,00	0,00	0%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	100 001,77	1 823,23	2%
A. TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		9 004 784,88	7 976 656,58	89%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 876 876,00	8 765 814,41	99%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 572 076,69	133 453,25	8%
B. TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		10 448 952,69	8 899 267,66	85%
C. TOTAL A+B		19 453 737,57	16 875 924,24	87%
RESULTAT ANTERIEUR POSITIF REPORTE (Excédent)		5 044 087,43	5 044 087,43	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		**24 497 825,00**	**21 920 011,67**	**89%**
Résultat cumulé à fin d'exercice *(total des recettes - total des dépenses)*			*6 992 391,74*	

En opérations réelles, les évolutions marquantes à retenir sont les suivantes :

➲ Le FCTVA a atteint un montant de 1 688 269€, l'objectif de cette dotation de l'Etat est de compenser pour partie la TVA réglée sur certaines dépenses d'investissement.

Le taux forfaitaire du fonds de compensation de la TVA reste fixé à 16,404% du montant des dépenses d'investissement N-1 éligibles. Ce fonds est ainsi lié à l'évolution des investissements réalisés par le SDIS.

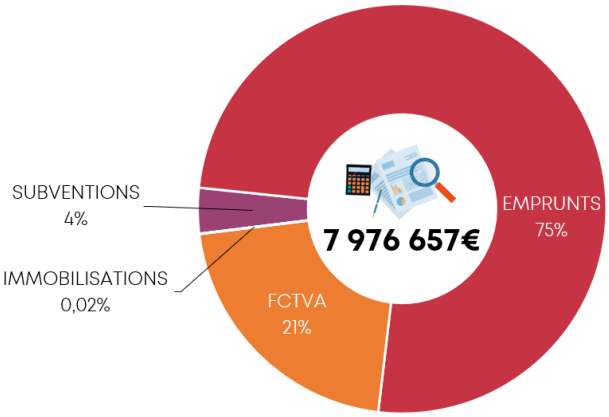

➲ Les subventions d'investissement sont des aides financières accordée par l'État, une région, un département, l'Union européenne ou d'autres organismes publics pour financer des projets d'équipement ou d'infrastructure.

L'acquisition de *350 tablettes* a pu se concrétiser grâce à une subvention perçue du Fonds européen de développement régional : le FEDER.
Il s'agit d'un fonds de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Son objectif est de renforcer cette cohésion dans les territoires de l'Union européenne en soutenant des projets.

En France, le FEDER soutient :

- La recherche, le développement technologique et l'innovation
- La compétitivité des petites et moyennes entreprises
- Le développement des technologies de l'information et de la communication
- La transition vers une économe bas carbone.

Cofinancé par l'Union européenne

RÉGION PAYS DE LA LOIRE

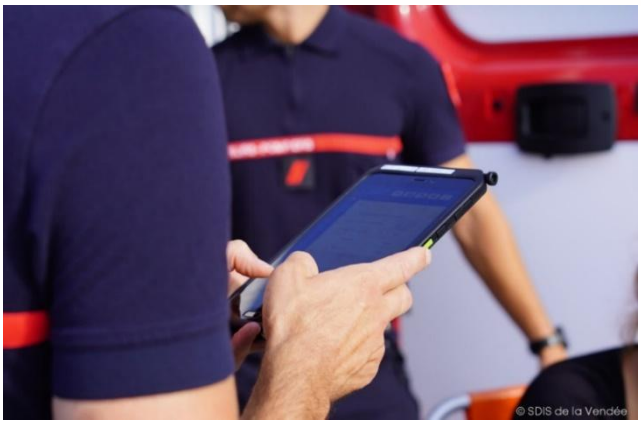

Dans l'acquisition de ces tablettes, le SDIS a reçu une subvention qui s'élève à 50% du montant total soit 273 229 € sur 546 458 € HT.

L'ADEME soutient le SDIS dans le financement d'un *véhicule hydrogène* à hauteur de 28% du projet, soit 13 725€, versé en trois tranches : 2 745€ en 2024, 8 235€ en 2025, et le solde à la fin de l'opération.

De son côté, l'entreprise SODEBO, dans le cadre d'une *convention de mécénat*, a soutenu le SDIS pour l'achat d'une armoire nettoyante (5 117€) destinée au CIS de Champagné-les-Marais.

➲ Compte tenu du volume très important des investissements, le SDIS a eu recours à l'emprunt en 2025 pour un montant de 6 000 000€.

C. Résultat de clôture

De manière synthétique, les résultats comptables de l'exercice 2025 se présentent ainsi :

INVESTISSEMENT	Compte Financier Unique 2025
Recettes de l'exercice	16 875 924,24 €
Dépenses de l'exercice	14 927 619,93 €
Résultat de l'exercice =	*+1 948 304,31 €*
Reprise excédent 2024 reporté	5 044 087,43 €
Résultat de clôture 2025	**6 992 391,74 €**
Solde des restes à réaliser	-6 032 889,98 €
Résultat de gestion	959 501,76 €



Le résultat de l'exercice est de 1 948 304€, auquel l'excédent des années antérieures est repris, soit un solde de clôture de 6 992 392€. Le montant des engagements n'ayant pas donné lieu à facturation et mandatement avant le 31 décembre 2025 s'élève à 6 032 890€. Un besoin de financement n'est donc pas visible.

III. INDICATEURS ET RATIOS FINANCIERS

A. L'épargne

L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit donc de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement.

L'épargne représente le socle de la bonne santé financière de l'établissement car elle mesure à la fois les marges de manœuvre de la collectivité et sa capacité à investir. L'épargne brute est donc affectée à la couverture des dépenses d'investissement et au remboursement de la dette (laquelle ayant servi à investir).

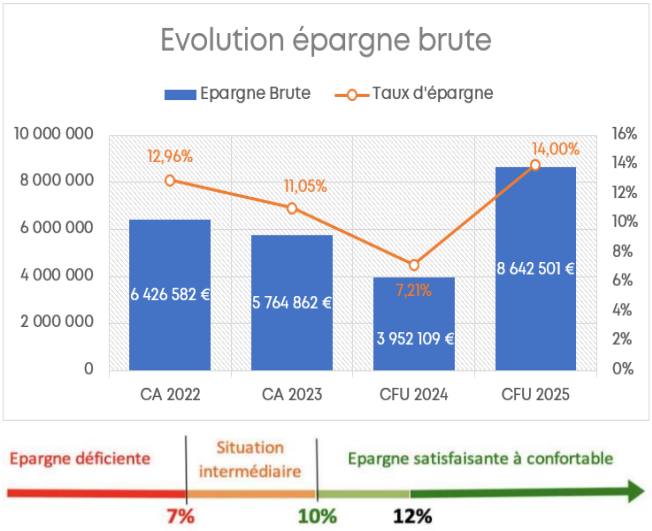

Il est généralement admis qu'à partir de 10% le ratio d'épargne est satisfaisant. Depuis 2021, le taux d'épargne du SDIS de la Vendée s'établissait autour des 13%.

En 2023, il a diminué du fait de l'absorption de charges nouvelles.

En 2024, il a atteint un seuil critique de 7,2%, et a remonté en 2025 à 14% grâce au soutien financier du conseil départemental et à un pilotage rigoureux des services appuyé sur un plan d'actions très resserré.

Pourquoi cette situation reste sensible et délicate ?

Des **mesures exogènes** subies tels que l'évolution des régimes indemnitaires, la hausse des cotisations sociales, les effets financiers induits par la crise hospitalière ou encore l'augmentation du coût des matières premières, **viennent alourdir progressivement les charges structurelles**. Cette évolution constante depuis 2023 réduit considérablement les marges de manœuvre du SDIS. Dans le même temps, **les nouvelles recettes restent limitées**, ne permettant pas de compenser pleinement ces hausses de dépenses et **accentuant ainsi les tensions budgétaires**.

Les marges de manœuvre du SDIS sont limitées par :

- **Le poids des dépenses de personnel** qui représentent 82% des dépenses réelles de fonctionnement cette année.
- **L'obligation de renforcer les moyens matériels et humains** du fait de l'évolution du territoire, entrainant un surcoût lié à une modernisation inévitable des dispositifs.
- **Un poids important des dotations aux amortissements** pour 8,76 M€ (en comparaison les charges d'exploitation courantes sont de 8,72 M€) du fait des investissements réalisés pour les infrastructures et le parc de véhicules. Le SDIS a réexaminé les périodes d'amortissement et mis en place un dispositif (facultatif) pour neutraliser les amortissements afférents aux bâtiments publics.

Dans ce contexte, la situation financière du SDIS de la Vendée se fragilise drastiquement. La situation financière difficile rencontrée n'est pas propre à l'établissement. Elle s'inscrit dans **une tendance plus large, visible à l'échelle nationale**.

Le **SDIS de la Vendée bénéficie du soutien du Département**, qui accompagne l'établissement dans la gestion de sa situation financière. Toutefois, le **Département doit lui-même composer avec des contraintes budgétaires importantes**, liées au redressement des finances publiques, ce qui impose à chacun prudence et agilité dans la gestion des ressources.

Conscient de ces enjeux, **le SDIS s'engage à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour maîtriser et limiter l'évolution de ses charges**. Ainsi, en 2025, les charges courantes n'ont progressé que de 1%, grâce à un pilotage strict se traduisant par la recherche quotidienne d'économies, une gestion affinée des petites réparations à prévoir (pouvant donc impacter l'état des matériels roulants et des équipements immobiliers).

Aujourd'hui, le SDIS de la Vendée affiche des ratios financiers globalement viables, témoignant d'une gestion rigoureuse de ses ressources. Cependant, **les années à venir s'annoncent riches en défis** : l'établissement devra concilier des besoins importants en investissements (modernisation des infrastructures, renouvellement des véhicules et équipements opérationnels) tout en veillant à la maîtrise des charges et la pérennité du service rendu à la population.

B. La capacité de désendettement

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) est un indicateur de solvabilité.

La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ? Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

Le SDIS est une collectivité spécifique, il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 8 ans est acceptable.

Pour 2025, la capacité de désendettement atteint 2,53 années :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
ENCOURS DE LA DETTE	8 494 887€	10 732 257€	13 910 460€	18 129 821€	21 902 841€
EPARGNE BRUTE	6 650 462€	6 426 582€	5 764 862€	3 952 109€	8 642 501€
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	1,28	1,67	2,41	4,59	2,53

Malgré la souscription d'un nouvel emprunt en 2025, la capacité de désendettement est très satisfaisante. Ce ratio confirme la solvabilité très satisfaisante du SDIS de la Vendée.

Au 31 décembre 2025, la dette se présentait ainsi :

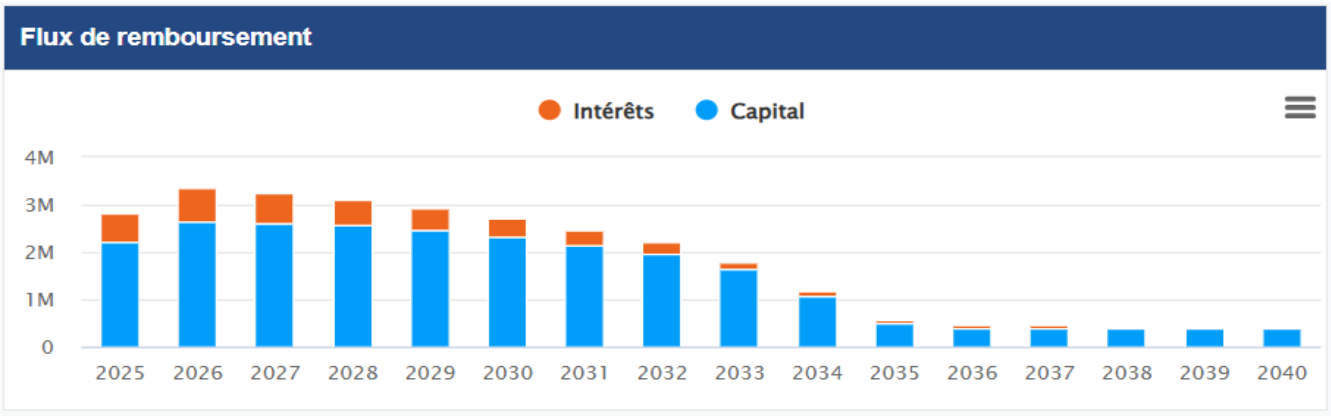

Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	Taux moyen
Fixe	19 866 140.59 €	3,42 %
Variable couvert	133 333.48 €	3,12 %
Variable	1 903 366.83 €	3,35 %
Ensemble des risques	**21 902 840.90 €**	**3,41 %**

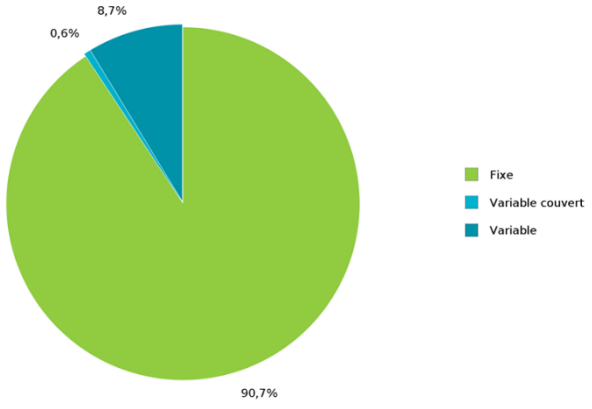

Le SDIS de la Vendée a privilégié des contrats d'emprunts avec taux fixes, qui offrent les avantages suivants : avoir une feuille de route précise et arrêtée du coût total de l'emprunt dans le temps, ce qui assure une maîtrise évitant la volatilité en cas d'un contexte national ou international défavorable. Les frais peuvent être plus importants, mais cet inconvénient peut être nuancé via une renégociation régulière des emprunts en cours.

L'encours est partagé entre les opérateurs du marché français, ce qui traduit un partage équilibré du risque de dépendance. La gestion de la dette apparait également maîtrisée et sans risques.

C. Ratios

L'analyse financière des collectivités publiques repose sur **11 grands ratios financiers**. Les données du SDIS de la Vendée peuvent être comparées à la moyenne des SDIS de catégorie B. La comparaison repose sur les données issues de l'édition 2025 (sur les données chiffrées 2024) des services d'incendie et de secours.



RATIOS FINANCIERS		CFU 2024	CFU 2025	SDIS catégorie B 2024
Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population	61,79 €	63,98 €	
Ratio 2	Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population	66,59 €	74,39 €	
Ratio 3	Dépenses d'équipement brut / population	14,28 €	13,81 €	
Ratio 4	Dette (capital restant dû au 31/12 N) / population	22,04 €	26,39 €	
Ratio 5	Dépenses de personnel (chapitre 012) / DRF	81,60%	82,01%	
Ratio 6	Dépenses de personnel / population	50,42 €	52,47 €	63 €
Ratio 7	Marge d'autofinancement courant (DRF + remboursement de la dette) / RRF	96,04%	89,61%	95%
Ratio 8	Taux d'équipement = dépenses d'équipement brut / RRF	21,44%	8,57%	
Ratio 9	Taux d'endettement = encours dette / RRF	33,09%	35,48%	
Ratio 10	Annuité de la dette par rapport aux RRF	4,27%	4,61%	4%
Ratio 11	Rigidité des charges structurelles	79,99%	75,5%	77%

Le SDIS de la Vendée est une nouvelle fois en dessous des seuils :

- La charge en termes de dépenses réelles de fonctionnement et budget d'équipement représentait 77,79 € par habitant en 2025.
- Pour la même année, la charge en termes de dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement (budget d'équipement et remboursement de la dette) représentait 80,48 € par habitant en Vendée alors que le coût moyen 2024 des SDIS de catégorie B s'établissait à 94 €.